

Programmes de l'école primaire

Les horaires et les programmes de l'école primaire sont modifiés mais l'essentiel des programmes de 2002 demeure. Le BO du 12 avril 2007 contient les nouvelles dispositions réglementaires qui s'appliqueront dès la rentrée prochaine.

Pourquoi ces changements, quelles sont les principales modifications qui en résultent et qu'en pense le SE-UNSA ?

Pourquoi ces changements ?

Ces modifications qui touchent les cycles 2 et 3 visent principalement à intégrer les objectifs et les contenus du socle commun de connaissances et de compétences. Elles consistent également à prendre en compte l'essentiel des dernières circulaires ministérielles sur la grammaire, les mathématiques et le vocabulaire. C'est sur ce second aspect que de vives critiques ont été exprimées et que les changements par rapport à l'esprit des programmes de 2002 sont les plus importants.

Le détail des modifications

Les horaires

Au cycle 2, la maîtrise du langage et de la langue française reste comprise entre 9 et 10 h par semaine mais au CP, l'horaire hebdomadaire maximum est désormais fixé à 11h. Il est également ajouté 30 minutes en mathématiques, l'horaire passant de 5h30 à 6h avec 15 minutes de pratique quotidienne de calcul mental. Enfin, l'horaire de la langue vivante étrangère doit être de 1h30 par semaine à partir du CE1.

Au cycle 3, l'horaire hebdomadaire maximum consacré à la langue française est maintenu à 12h mais la répartition et l'intitulé des activités qui participent à sa maîtrise est modifié. La littérature (dire, lire, écrire) passe d'une fourchette de 4h30 à 5h30 par semaine à une fourchette de 3h30 à 4h30. Par ailleurs, l'observation réfléchie de la langue (ORL) disparaît au profit de l'étude de la langue (grammaire) et les horaires passent de la tranche d'1h30 à 2h à une tranche de 2h30 à 3h30 par semaine. Les mêmes modifications qu'au cycle 2 sont apportées concernant la langue vivante et le calcul mental.

Les contenus

Le préambule de ces nouveaux textes intègre les exigences du socle commun. Il précise que des outils d'évaluation seront mis à la disposition des enseignants et qu'un livret personnel « permettra à l'élève, à sa famille et aux enseignants de suivre l'acquisition progressive des compétences ». Deux paliers sont également identifiés, l'un à la fin du cycle 2 et l'autre à la fin du cycle 3.

Les PPRE remplacent les PPAP. Le rôle des TICE fait son apparition avec la mention des compétences du B2i.

A la fin de chaque cycle et pour chaque groupe disciplinaire, un tableau présente les compétences du socle qui constituent le cœur des programmes et qui doivent par conséquent être maîtrisées par tous les élèves.

S'agissant de l'apprentissage de la langue vivante étrangère européenne, il est fait expressément référence au cadre européen de référence avec l'objectif d'atteindre le niveau A1 qui constitue le premier niveau.

La maîtrise du mode opératoire de la soustraction figure désormais dans les programmes du cycle 2 mais ne fait pas partie des compétences exigibles du socle à ce niveau (un amendement du SE-UNSA a permis d'éviter le pire à ce sujet...)

S'agissant de la grammaire, les programmes introduisent des formulations qui insistent sur des aspects méthodologiques, sur des temps formels d'apprentissage systématique et une simplification de la terminologie.

A propos du vocabulaire, on retrouve la même insistance à organiser des séances spécifiques d'apprentissage, « des leçons de mots », dans l'objectif de systématiser l'apprentissage de mots nouveaux, consignés par ailleurs dans « un cahier de mots », durant toute la scolarité à l'école primaire.

Ce qu'en pense le SE-UNSA

Les programmes de 2002 ne sont pas fondamentalement remis en cause ni complètement revisités mais leur esprit est sérieusement écorné. Ces modifications sont, dans le principe, justifiées par la mise en cohérence avec le socle commun mais dans la pratique, elles sont surtout la traduction des conceptions pédagogiques rétrogrades du ministre.

Le SE-UNSA a proposé des amendements qui n'ont été que très partiellement pris en compte par le ministère. La méthode d'élaboration de ces programmes, les aspects rétrogrades par rapport aux programmes de 2002 nous ont finalement conduit à voter contre ces modifications.